## Première Assise de l'économie circulaire 2024 dans le département du Mono au Sud-Ouest du Bénin

## Déclaration Commune de Promotion de l'Économie Circulaire au Bénin

## Préambule

Résolus à promouvoir et à soutenir le développement de l'économie circulaire comme une contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, dont notamment les ODD 11 « Villes et communautés durables », 12 « Consommation responsable et production durable » et 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »,

Considérant les textes législatifs et règlementaires qui régissent le domaine de l'économie circulaire au Bénin, notamment :

- La Constitution du 11 décembre 1990, telle que modifiée par la loi N° 2019-40 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, à travers ses articles 27, 28, et 29;
- La loi n°98-030 du 12 février 1999, portant loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin ;
- La loi n°93-009 du 2 juillet 1993, portant régime forestier au Bénin ;
- La loi n°2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin ;
- La loi n°2018-18 du 6 août 2018, sur les changements climatiques en République du Bénin;
- La loi n°2020-05 du 1er avril 2020, portant code de l'électricité en République du Bénin ;
- La loi n°2022-04 du 16 février 2022 portant sur l'hygiène publique en République du Bénin;
- La loi n°2022-36 du 10 juillet 2023, portant gestion des produits chimiques et de leurs déchets en République du Bénin;
- Divers décrets d'application des différentes lois ;

Considérant les politiques et stratégies nationales en matière de protection des ressources naturelles et la gestion des déchets en République du Bénin,

Considérant la volonté politique du Bénin à faire face aux défis du changement climatique et à promouvoir un développement durable en s'engageant dans

JY

9 fo

ocanne avec Camocanner

l'élaboration de son Plan d'Action National pour l'Économie Circulaire (NCER) le mercredi 15 mai 2024 ;

Considérant la stratégie de l'Économie Circulaire élaborée dans le département du Mono, et validée à Grand-popo les 26 et 27 mars 2024, lors d'un atelier réunissant les différents acteurs impliqués dans son élaboration ;

Reconnaissant les contraintes et défis à relever pour la promotion et la mise en œuvre efficace de l'EC au Bénin, dont notamment la réticence des producteurs à utiliser le compost mis au point à des fins agricoles, l'indisponibilité d'informations sur le cadre institutionnel de gestion des déchets solides ménagers (DSM) et de la biomasse agricole, les coûts élevés de gestion des déchets, l'engagement encore faible des collectivités territoriales dans la gestion des déchets, ainsi que la nécessité de promouvoir les connaissances endogènes;

Nous, décideurs politiques, représentants des collectivités territoriales, promoteurs de projets en économie circulaire, acteurs de la société civile, chercheurs et citoyens engagés en économie circulaire, réunis en assise départementale les 21 et 22 mai 2024 à Grand-Popo, conscients de l'importance de l'Économie Circulaire (EC) pour le développement durable de notre cher pays le Bénin, déclarons ce qui suit :

- 1. Conduire des expérimentations agricoles : utiliser l'approche "Champ École Paysans" pour promouvoir l'usage des biofertilisants, biophytosanitaires et biozoosanitaires (composts, effluents, etc.) développés dans le cadre de l'EC, afin de soutenir et développer les filières agricoles telles que les produits maraîchers et le riz dans le département du Mono.
- Élaborer un Document Technique et d'Informations (DT&I): faire une synthèse bibliographique sur la valorisation des déchets dans l'EC, afin de rendre disponibles les informations et documentations nécessaires pour tous les acteurs concernés.
- 3. Développer un modèle économique durable de valorisation des déchets : promouvoir des solutions viables et durables pour la gestion et la valorisation des déchets, en impliquant les secteurs public et privé ainsi que les communautés locales.
- 4. Intégrer l'EC dans les documents de planification : budgétiser et rendre opérationnelle l'économie circulaire dans les documents de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC), le Plan de Travail Annuel (PTA), le Plan Communal de Développement Agricole (PCDA), et le Plan Annuel d'Investissement (PAI), etc.

8

2 for

X

- 5. Développer des innovations technologiques : encourager la recherche et le développement des technologies innovantes pour la promotion de l'EC, en soutenant les initiatives locales et les partenariats internationaux.
- 6. Encourager la valorisation/restitution de la biomasse au sol, pour la promotion de l'EC dans les zones rurales agropastorales : pérenniser les actions d'embocagement de parcelles et de concertation d'acteurs, pour la valorisation in situ et/ou de restitution de la biomasse au sol, en EC dans les zones rurales agropastorales.
- 7. Renforcer les partages de bonnes pratiques et le réseautage des acteurs de l'EC : encourager la synergie d'actions entre les acteurs et les réseaux en lien avec l'EC.

Tous les participants (conformément à la liste en annexe) de la première assise de concert avec tous les acteurs épris de justice et de sauvegarde de l'environnement s'engagent à œuvrer ensemble, avec détermination et collaboration, afin de lever les contraintes identifiées et de mettre en œuvre les recommandations formulées, dans le but de renforcer les synergies d'actions entre les différents acteurs et de vulgariser les initiatives innovantes en matière d'Économie Circulaire.

Nous appelons toutes les parties prenantes à unir leurs efforts pour faire du Bénin un modèle de développement durable basé sur les principes de l'économie circulaire.

Fait à Grand-Popo, le 22 mai 2024.

Les Signataires

	e de Vie et des Transports, en charge du Dement Durable
	DJOUGBELE HML DDCVT-M
Direction Départementale de l'Agr	riculture, de l'Élevage et de la Pêche
	ecteur
Commune/de Houéyogbé	Commune de Comè
Casimir SOSSA (PAM CZ	Coffi Bernard ADANHOKPE  Maire
Commune de Bopa	Commune d'Athlémé
Désiré GBESSO DAM	Rodérica TANDJE Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales (RADE)
	S find

Commune de Grand-Popo	Commune de Lokossa
Zéphirin AMEDOME P/CAEF	Ruth E. D. KODJOH Cheffe de Cabinet du Maire
Commune	de Kpomassè
20 1 L. 1 100 100 100 100 100 100 100 100 100	e SALIFOU niales et Environnementales (RADE)
Fédération Agroécologique du Bénin	Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité
Raoudath BOURAÏMA FAEB	Brice F. AGUIDA SGDS SA
ONG partenaires	OSC de traitement des déchets
Cheffe de Projet – EQLOSIO	Yves Joël ZOFFOUN D/DCAM BETHESDA
OSC partenaires intervenant dans le Delta Mono	Presse intervenant dans le Département du Mono
Mawusi Komla ADJA Directeur Green Stars (Togo)	Léonie FASSINOU Journaliste Ahémé FM
Benin Ecotourism Concern ONG	Président du présidium de l'Assise
Gautier K. AMOUSSOU Coordonnateur National	Pr Guy Apollinaire MENSAH Professeur Titulaire des Universités du CAMES